Ferblantier / Ferblantière

Description du métier

- **Trace, fabrique et pose, sur les chantiers de construction, toutes sortes d'objets de métal en feuilles ;**
- **Monte et répare les systèmes de ventilation, de climatisation, de chauffage à air chaud, et tout système servant à évacuer des matières diverses ;**
- **Installe des objets métalliques préfabriqués, des revêtements extérieurs, ainsi que le recouvrement de toitures métalliques ;**
- **Applique des procédés de dessin, de découpage, de pliage, d'ancrage et d'assemblage mécanique ou thermique.**

Accès aux chantiers de construction

- Démontrer à la CCQ avoir réussi le DEP en ferblanterie-tôlerie et présenter une garantie d'emploi d'un employeur inscrit à la CCQ d'une durée d'au moins 150 heures échelonnées sur une période de trois mois consécutifs. Cette démarche permet d'obtenir un certificat de compétence apprenti du métier.

Régime d'apprentissage

- Avoir complété les trois périodes d'apprentissage de 2 000 heures chacune (6 000 heures au total), afin d'être admis à l'examen de qualification provinciale dont la réussite mène à l'obtention du certificat de compétence compagnon du métier.

Habiletés et intérêts

- Acquérir de bonnes connaissances liées au dessin et à l'application de la trigonométrie ;
- Savoir interpréter des plans et des devis techniques ;
- Être autonome et minutieux ;
- Avoir un esprit d'analyse et de coordination ;
- Posséder une bonne dextérité ;
- Pouvoir travailler en hauteur ;
- Faire preuve d'endurance et d'une bonne condition physique.

Salaire annuel moyen

Apprenti*	28 148 $
Compagnon**	50 714 $
Compagnon travaillant au moins 500 heures	62 035 $
Proportion***	80 %

* Salaire moyen des diplômés admis en 2014, pour les 12 mois suivant leur admission.
** Salaire moyen, en 2015, des personnes ayant rapporté au moins une heure de travail.
*** Proportion des compagnons de ce métier ayant cumulé au moins 500 heures en 2015. Ne comprend pas les gains qui peuvent être faits pour des travaux non assujettis aux conventions collectives de la construction.

Intégration au marché du travail

	Moyenne annuelle 2011-2014	2015
Nouveaux apprentis admis par la CCQ	309	171
Taux de placement des diplômés*	93,7 %	n. d.

* Source : Enquête *La Relance au secondaire en formation professionnelle*, ministère de l'Éducation et de l'Enseignement supérieur du Québec. Les nouveaux diplômés sont interrogés quant à leur situation d'emploi au 1er juin suivant l'obtention de leur diplôme.

Salaire horaire* d'après les conventions collectives

	Industriel, institutionnel et commercial	Génie civil et voirie	Résidentiel léger
Apprenti			
1re période	22,79 $	23,00 $	21,39 $
2e période	26,59 $	26,84 $	24,96 $
3e période	32,29 $	32,59 $	30,30 $
Compagnon	37,99 $	38,34 $	35,65 $

* Salaire en mai 2016.

Volume de travail par secteur

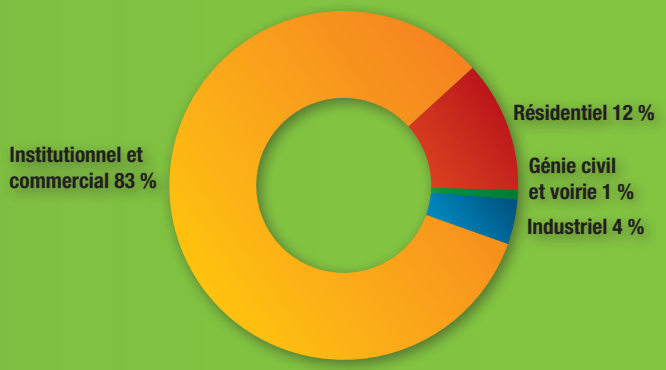

Perspectives d'emploi

- Le nombre de ferblantiers travaillant sur les chantiers de construction a légèrement diminué en 2015, pour s'établir à 4 470. De ce nombre, le tiers sont des apprentis. Il s'agit d'un des dix métiers où l'on retrouve le plus de femmes : on en comptait 43 en 2015, tandis qu'elles n'étaient que 9 en 1998 ;
- Un total de 1 005 entreprises de construction embauchent des ferblantiers, mais les 49 plus importantes rapportent plus de la moitié du volume de travail. La majeure partie du travail s'effectue dans le secteur institutionnel et commercial, secteur qui devrait ralentir au cours des prochaines années ;
- Parmi les 171 nouveaux apprentis admis en 2015, 49 % étaient diplômés des écoles professionnelles. Un apprenti ferblantier diplômé gagne en moyenne 28 100 $ au cours des 12 mois suivant son embauche, tandis que le salaire annuel moyen d'un compagnon qui travaille au moins 500 heures atteint 62 000 $;
- Les perspectives d'emploi sont plutôt bonnes pour les ferblantiers. Malgré une légère baisse de la demande, le roulement notable de la main-d'œuvre créera des besoins de relève. Une partie de ces besoins seront toutefois comblés par les travailleurs actuellement disponibles. Les finissants se placent très bien.

Formation

Programme d'études :
Diplôme d'études professionnelles – Ferblanterie-tôlerie (5233) ou *Sheet Metal Work* (*5733*)

Durée de la formation : 1 800 heures

Préalables scolaires : Catégorie 1*

* La description des préalables scolaires pour tous les métiers et occupations de cette brochure apparaît à la page 74.

Formation généralement offerte dans les régions suivantes :

- Capitale-Nationale
- Centre-du-Québec
- Chaudière-Appalaches
- Laurentides
- Laval
- Montréal*
- Saguenay–Lac-Saint-Jean

* Formation également offerte en anglais.

Pour connaître les établissements publics autorisés à offrir ce programme d'études, veuillez consulter le site **inforoutefpt.org**

Salariés actifs en 2015

Abitibi-Témiscamingue	71
Bas-Saint-Laurent–Gaspésie	113
Côte-Nord	40
Estrie	131
Île de Montréal	338
Laval–Laurentides–Lanaudière	1 477
Mauricie–Bois-Francs	246
Montérégie	987
Outaouais	190
Québec	674
Saguenay–Lac-Saint-Jean	197
Extérieur et Baie-James	6
Total	**4 470**
Nombre de femmes actives dans le métier	**43**

Mobilité des salariés

Proportion de salariés appelés à se déplacer d'une région à l'autre* :	
Ferblantier	13 %
Ensemble des métiers et occupations	16 %

* Exclut les déplacements entre les régions de la Montérégie, de l'île de Montréal et de Laval–Laurentides–Lanaudière.

Nombre de salariés actifs 2005-2019

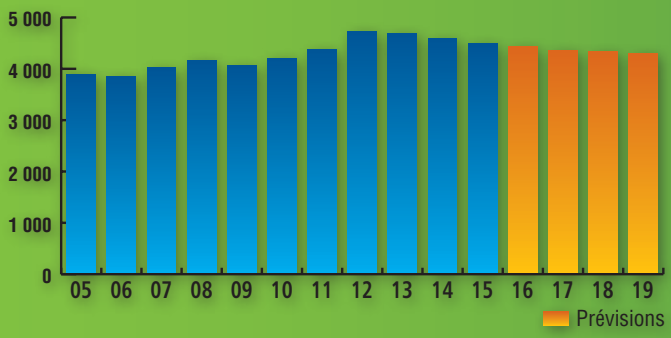

Âge de la main-d'œuvre en 2015

	Âge moyen	- de 30 ans	30-54 ans	55 ans et +	Nombre total de salariés
Apprenti	31	57 %	40 %	3 %	1 434
Compagnon	43	13 %	71 %	16 %	3 036
Total des ferblantiers	39	27 %	61 %	12 %	4 470
Ensemble des métiers et occupations	39	27 %	58 %	15 %	153 040